

Les crédits

M. Cooper: Monsieur le Président, que la Chambre et le leader parlementaire de l'opposition officielle sachent que nous acceptons avec plaisir de coopérer.

Je précise que les députés de notre parti aussi, après le discours du ministre de l'Agriculture, notre premier orateur, aimeraient diviser le temps qui leur est accordé.

M. Riis: Monsieur le Président, conformément au paragraphe 43(2), j'estime encore une fois que nous devrions procéder ainsi, chaque parti ayant la possibilité de répartir le temps de parole alloué à ses intervenants comme il l'entend.

Nous appuyons certes le principe.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais préciser un point. Les libéraux ont fait savoir qu'ils voudraient sept minutes pour l'intervention et trois minutes pour les questions et observations.

De notre côté, nous voudrions dix et cinq minutes respectivement, soit exactement la moitié.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Évidemment, j'attire l'attention des honorables députés qu'une période de questions et commentaires de 3 minutes obligera les intervenants à être concis dans leurs questions et leurs commentaires.

[Traduction]

M. Althouse: Monsieur le Président, pour commencer, je reconnais que la décision prise aujourd'hui par la Chambre et le président est inhabituelle et crée un précédent. J'espère que le gouvernement reconnaît enfin que les journées de l'opposition peuvent parfois être utilisées comme va l'être la journée d'aujourd'hui. C'est une chose pour laquelle les députés de l'arrière-plan des deux côtés de la Chambre se battent depuis la Commission McGrath, soit depuis le milieu des années 1980. Aujourd'hui nous allons enfin pouvoir appliquer ce principe.

On a bien essayé l'automne dernier. Je m'y suis moi-même efforcé lorsque j'ai voulu permettre à la Chambre de débattre la nécessité d'accorder aux céréaliers et aux horticulteurs un paiement de 1,3 milliard de dollars et quelques. Le gouvernement n'avait alors rien voulu entendre. Il voulait s'en tenir à la décision et au précédent qui veulent traditionnellement que les journées de l'opposition soit consacrées aux subsides, ce qui signifiait que le gouvernement et l'opposition sont obligatoirement en

opposition et que, en cas de vote positif, le gouvernement est automatiquement renversé. Nous avons essayé de faire valoir au gouvernement que ce n'était pas ainsi en l'occurrence que l'opposition envisagerait l'issue d'un tel vote.

Je suis heureux que nous soyons aujourd'hui arrivés à trancher la question sur ce point au début de ce débat, d'autant plus que la question dont nous sommes saisis aujourd'hui revêt une telle importance pour un grand nombre de Canadiens vivant dans les collectivités rurales.

Les négociations du GATT ont été lancées en Uruguay et durent maintenant depuis quatre ou cinq ans. Elles ont été hâtées en partie par la guerre des céréales entre les États-Unis et le reste du monde, notamment la Communauté européenne. À notre retour à la Chambre, le 3 février, nous avons été saisis du rapport Dunkel, du nom du secrétaire général du GATT qui est chargé de toutes les négociations. Celui-ci a élaboré un rapport et exigé une réponse des gouvernements à partir de la mi-janvier.

Nous sommes donc revenus sans savoir ce que la réponse du gouvernement du Canada allait être. J'ai proposé un débat spécial sur ce sujet. Dans sa sagesse, la Présidence a jugé qu'on pourrait très bien en débattre durant une journée de l'opposition. Nous y voici.

La motion proprement dite a été rédigée avec le concours et l'assentiment de divers groupes visés. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs des observateurs à la Chambre aujourd'hui, des représentants des offices de commercialisation dont les produits sont soumis à la gestion des approvisionnements, notamment le lait, les oeufs, les oeufs d'incubation, le poulet et la dinde. Ils sont tous ici et ils ont tous participé à l'élaboration de cette motion.

Nous espérons que l'approche dite équilibrée du gouvernement du Canada va se rééquilibrer et que la version révisée du rapport Dunkel, qui doit faire l'objet de discussions vers la fin des négociations du GATT, comportera une disposition qui renforcera et rendra plus clair le sous-alinéa XI 2 c)(i). Il n'en a pas été question dans le rapport, ce qui chagrine beaucoup un grand nombre de Canadiens qui suivaient l'application de la stratégie canadienne dite de «l'approche équilibrée» dans le cadre de ces pourparlers.

• (1530)

Il y a certains ministériels, je le sais, qui depuis longtemps admettent difficilement l'idée de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation en général. Je le sais parce que, en tant qu'agriculteur et membre d'associations d'agriculteurs pendant les années 1960 et 1970, avant de venir ici, j'ai vu, quelquefois avec consternation, les membres du Parti conservateur se battre pour empêcher l'adoption sous forme de loi de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation dans notre